

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 27.07.2020

Budget Primitif 2020

Le conseil municipal a arrêté le budget primitif de l'année 2020 à 1.518.664 € pour la section de fonctionnement comportant un excédent de 634.999,31 € et 781.757 € en section d'investissement incluant un excédent de 158.881,96 €.

Les tarifs communaux et l'effectif communal ont été adoptés et les subventions aux associations locales et extérieures ont été attribuées sur présentation d'un dossier de demande de subvention selon la réglementation en vigueur.

Désignations :

- **des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité Syndical de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique**

Le conseil municipal a désigné M. Hubert SIGRIST électeur titulaire et M. Fabien FRITSCH électeur suppléant.

- **des délégués élu et agent au Comité National d'Action Sociale**

Le conseil municipal a désigné M. Fabien FRITSCH, délégué élu et Mme Marie-Paule BIEHLER, déléguée agent et correspondante auprès du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin.

Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Le conseil municipal a décidé d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Projet d'arrêté portant interdiction de circulation de transit des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la RD 1083

Le conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté permanent proposé par le Département du Bas-Rhin interdisant la circulation de transit des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la RD1083. Par contre, l'interdiction ne s'applique pas aux véhicules de services publics en intervention, aux véhicules de salubrité publique ou d'entretien de la voirie, aux engins agricoles, aux transports exceptionnels, aux transports de bois ronds et aux véhicules dont l'origine, la destination, le lieu de stationnement habituel (y compris le domicile du conducteur si l'entreprise l'autorise à remiser son véhicule à domicile) ou le lieu d'entretien ou de réparation sont situés dans un périmètre englobant plusieurs communes dont Kogenheim.

Ce projet d'arrêté se justifie par la mise en service de la Rocade Sud N353 entre l'autoroute A35 et l'échangeur N83/N353 permettant ainsi aux poids lourds d'accéder aux zones d'activités situées au Sud de Strasbourg ainsi que dans l'intérêt de la sécurité publique et de la tranquillité publique.